

# Fabrique d'église - Sainte Croix (Ixelles) - Modification budgétaire 2019 - N°1

Rapport officiel

Siège social:

Rue Alphonse De Witte 24  
1050 Ixelles

Ville de Bruxelles  
Archidiocèse de Malines-Bruxelles  
Rég. Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdst. Gewest

## Le président

Paul Mertens  
Rue de l'Été 62  
1050 Ixelles  
0473 69 85 80

paul\_donatienne\_mertens@hotmail.com

## La secrétaire

Colette Van Ooteghem  
Rue Guillaume Stocq 21  
1050 Ixelles  
0496 59 82 01

colettevo@hotmail.com

## Le trésorier

Jean Guillon  
Avenue Franklin Roosevelt 74 / 2  
1050 Ixelles  
0492/09 06 42

jean.guillon@live.com  
✉ adresse de correspondance

## La présente modification budgétaire incorpore:

- le budget initial 2019 arrêté par le conseil de fabrique le 18/07/2018

## Suivi de la modification budgétaire:

- Décision du conseil de fabrique:
- Transmise à la Région et à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Reçue à la Région:
- Reçue à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Décision de l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Décision de la Région:

religiosoft

Fabrique d'église - Sainte Croix (Ixelles) - Ville de Bruxelles - Modification budgétaire 2019

17/05/2019 - 1/4

## Observations et explications

-Suite a la tempete du 10 mars 2019, plusieurs travaux urgents sont necessaires :

- Devis Active toit corniche gouttiere pour un montant de 6588,45 eur
- Devis GILA sur mur exterieur et descente eaux pluviales pour un montant de 3800 eur
- Devis AG Constructions Toitures Reparation couverture pour un montant de 2276 eur.
- Soit un total de 12 664.45

Ces travaux ont ete approuves le 17 avril 2019 par la Fabrique d'Eglise.

Nous proposons un correctif du budget 2019 pour couvrir ses depenses.

## Articles modifiés

	Montant avant modification	Majorations / réductions	Nouveaux montants	Montants rectificatifs par l'Archevêché	Montants rectificatifs par la Région
<b>RECETTES</b>	<b>149.539,08</b>	<b>12.664,45</b>	<b>162.203,53</b>		
<b>CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>147.039,08</b>	<b>12.664,45</b>	<b>159.703,53</b>		
R17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte R17.	112.849,08	12.664,45	125.513,53		
<b>CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>2.500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2.500,00</b>		

	Montant avant modification	Majorations / réductions	Nouveaux montants	Montants rectificatifs par l'Archevêché	Montants rectificatifs par la Région
<b>DÉPENSES</b>	<b>149.539,08</b>	<b>12.664,45</b>	<b>162.203,53</b>		
<b>CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE</b>	<b>14.060,49</b>	<b>0,00</b>	<b>14.060,49</b>		
<b>CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DE LA DÉPUTATION PERMANENTE</b>	<b>135.478,59</b>	<b>12.664,45</b>	<b>148.143,04</b>		
<b>I. Dépenses ordinaires</b>	<b>42.371,00</b>	<b>12.664,45</b>	<b>55.035,45</b>		
Réparation et entretien					
D27. Entretien et réparation de l'église	5.000,00	12.664,45	17.664,45		
<b>II. Dépenses extraordinaires</b>	<b>93.107,59</b>	<b>0,00</b>	<b>93.107,59</b>		

## Motivation - par article

Recettes

religiosoft

Néant

**Dépenses**

D27

Active Toit : 6588.45 eur GTLA : 3800 eur AG construction 2276



BALANCES	Montant avant modification	Majorations / réductions	Nouveaux montants	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectifiés par la Région
<b>TOTAL - RECETTES</b>					
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	147.039,08	12.664,45	159.703,53		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	112.849,08	12.664,45	125.513,53		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	2.500,00	0,00	2.500,00		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>149.539,08</b>	<b>12.664,45</b>	<b>162.203,53</b>		
<b>TOTAL - DÉPENSES</b>					
Dépenses ordinaires (chapitre I)	14.060,49	0,00	14.060,49		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	42.371,00	12.664,45	55.035,45		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	93.107,59	0,00	93.107,59		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	83.107,59	0,00	83.107,59		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>149.539,08</b>	<b>12.664,45</b>	<b>162.203,53</b>		
<b>RESULTAT (excédent / mail)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

26/05/2019

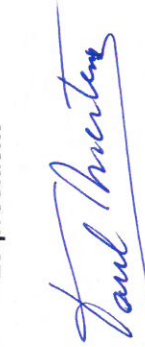
Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le

Le trésorier



Jean Guillon

Le président



Paul Mertens

La secrétaire



Colette Van Ooteghem

Les membres



EGLISE SAINTE-CROIX  
IXELLES – BRUXELLES

CONSEIL DE FABRIQUE  
RUE ALPHONSE DE WITTE 24  
1050 BRUXELLES

INDICATEUR

18 JUIL. 2019

CULTES

REUNION DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE LA PAROISSE DE STE CROIX  
du dimanche 7 avril 2019  
à 11.15hrs à la cure

Présents : Paul Mertens, Luc de Baenst, Jean Guillon, Colette Van Ooteghem  
Excusés : Paul Dupuis, Luc Terlinden

	SUJET	ACTION
1.	<b>Publicité sans autorisation projetée sur la façade de l'église</b> C'est par le journal (La Libre) que le conseil a appris qu'une publicité pour une boisson alcoolisée (Desperados) avait été projetée sur la façade de l'église la nuit du jeudi 4 avril 2019 à 22.40hrs. Cette marque de bière semble appartenir au groupe Heineken.	<b>Colette</b> recherche - le service de la commune où nous pouvons porter plainte. - Le nom du propriétaire de la marque Desperados <b>Jean</b> se renseigne sur le prix qui pourrait normalement être demandé pour une telle utilisation de façade. Avec toutes les infos nous nous adresserons également à Mr. Henri d'Ursel pour la formulation d'une mise en demeure formelle et demande de dédommagement.
2.	<b>Travaux urgents suite à la tempête du 10 mars 2019</b> La Fabrique approuve les dépenses extraordinaires suivantes qui sont indispensables à la préservation en bon état du bâtiment de l'église : - Réparation de la gouttière rue De Witte - Réparation des ardoises suite à la tempête du mois de mars 2019 - Débouchage de l'écoulement des tuyauteries le long de la façade et enterrées dans le sol du côté des étangs	<b>Paul M.</b> obtient les offres nécessaires pour ces différents travaux.
3.	<b>Prochaines réunions :</b> Agenda en 2019 chaque fois le jeudi 18.30 à la cure (sauf pour la réunion du dimanche) : • Dimanche 26 mai après la messe (élections grande moitié) • jeudi 6 juin (préparation budget 2020) • jeudi 10 octobre (suivi budget 2019) • jeudi 5 décembre (affaires courantes)	

ok 3 signatures le 18/4/19



2018 7B1



